

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

# **PROCÈS-VERBAL**

**De la séance du**

**Jeudi 28 octobre 2021**

**À 20H00**

**À la des Fêtes de Laval sur Vologne (88600)**

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

---

### Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit octobre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Virginie GREMILLET, présidente.

Nombre de délégués en exercice : 54

Nombre de délégués présents : 41

Nombre de délégués votants : 48

Date de la convocation : 27/10/2021

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publiée ou notifiée le :

ACTE EXÉCUTOIRE

**Présents** : Damien ADAM, Eric AUBRY, Roger BEDEL, Christelle BLEEKER, Marie-Thérèse BONATO, Olivier BOON, Jean-Charles COLLOT, Laetitia COLOMBIER, Marie-José DARTOIS, Anne-Marie DE SOUSA, Guy DELAITE, Yannick DIDELOT, Ludovic DIDIERJEAN, Ludovic DURAIN, Pascale FETET, Christophe FIQUEMONT, Virginie GREMILLET, Michel GREVISSE, Jean-François GUILLOT, Francis HAAS, Jean-Albert HABY, Gérard HATTON, Martial HILAIRE, Michel HOUOT, Claude HUSSON, Marie-Rose JACQUES, Joël MANGEL, Denis MASY, Jean-Louis MENTREL, Nadine MEREY, Patrick NOURDIN, Philippe PARADIS, Pascal PARMENTELAT, Stéphane PAUCHARD, Bernadette POIRAT, Sandrine REMY, Daniel RUZZIER, Charles SCHLACHTER, Lionel STICKEIR, Pascale VOUKTCHEVITCH, Alain WOIRGNY

**Absents** : Christian BISTON, Alain CHARLES, Anne-Marie HUERTAS, Jean-Marie MICHEL, Michel PARADIS, Emmanuel PARISSÉ, Jérôme POIFOULOT, Raphaël MANGIN.

**Représentés** : Elisabeth CHRISTOPHE par Ludovic DURAIN, Lucien DEBLAY par Nadine MEREY, Allégra FLEURENCE par Patrick NOURDIN, Béatrix LETOFFE par Alain WOIRGNY, Joëlle MANGIN par Martial HILAIRE, Patrick MOULIN par Pascale VOUKTCHEVITCH, Odile SEURET par Lionel STICKEIR.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Christophe FIQUEMONT est nommé secrétaire de séance.

Affaires donnant lieu à délibérations du conseil communautaire :

**1 – Mise en place du RIFSEEP pour les directeurs d'établissement d'enseignement artistique, les ingénieurs en chef, les ingénieurs, les conseillers des APS, les conseillers socio-éducatifs, les éducateurs de jeunes enfants, les techniciens et les agents de maîtrise.**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré avec 0 voix CONTRE, 7 ABSTENTIONS, 41 voix POUR

- APPROUVE la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel au cadre d'emploi des Directeurs d'Etablissement d'Enseignement Artistique, des Ingénieurs en chef, des Ingénieurs, des Conseillers des APS, des Conseillers Socio-Éducatifs, des Educateurs de Jeunes Enfants, des Techniciens, et des Agents de Maîtrise et ce à compter du 1er novembre 2021.

**2- Décision Modificative N°3 du Budget Principal**

Le conseil communautaire à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** la décision modificative telle que proposée.

**3- Décision modificative N°1 du budget annexe portage de repas**

Le conseil communautaire à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** la décision modificative telle que proposée.

**4- Motion de soutien en faveur du maintien d'un distributeur de billets sur la commune de Docelles**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, faisant suite à la présentation par M. le Maire de la situation à savoir la fermeture programmée du distributeur de billets sur la commune de DOCELLES

- **DECIDE** de soutenir la démarche entreprise par la commune de DOCELLES,
- **DEMANDE** l'abandon du projet de fermeture du distributeur de billets sur la commune de DOCELLES.

**5- Service de portage de repas froid à domicile – Modification des tarifs du repas à compter du 1er janvier 2022**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 0 voix CONTRE, 7 ABSTENTIONS et 41 voix POUR,

- **DECIDE** d'appliquer les nouveaux tarifs du repas froid à compter du 1er janvier 2022, à savoir 9.00 € pour les habitants du territoire de la CCB2V, et 10.40 € pour les habitants extérieurs

**6- Avenant maîtrise d'œuvre programme Vologne**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 0 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS et 42 voix POUR

- **APPROUVE** la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre susmentionné à hauteur d'un maximum de 20 600.00 € HT,
- **AUTORISE** Mme la Présidente à réaliser toute démarche en ce sens.

**DÉCISIONS SANS OBSERVATION****Décisions de la Présidente :**

En vertu des délibérations n° 49/2020 du conseil communautaire du 30 juillet 2020, n° 06/2021 du Conseil communautaire du 25 février 2021, autorisant Madame la Présidente à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

- Avenant à la convention de prestation intégrée (application XCesar qui remplace XSare)
- Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit à la CCB2V pour l'Ecole des Arts.

Bruyères le 29/10/2021  
La Présidente,

**Virginie GREMILLET**